

L-2478497.1, Romande Energie SA, UN/C 828987

Ligne de transport d'énergie

pour information		pour execution	
ESTI	2 8 OCT. 2024		
Exéc.:			

Informations générales

Numéro de demande

L-2478497.1

Statut de traitement

O: en attente de dépôt

Nom/Désignation de l'installation

Ligne souterraine 17 kV entre les stations D'Amont et Route du Borgeau 32

Description du projet

Interruption de la liaison Voigires - Rte du Borgeau 32 pour le raccordement de la nouvelle station D'Amont (fouille 20m)
Suppression de l'ancien câble

Recherche globale/Numéro de projet

MAN.007830 70128291

Coord. X de

2'549'675

Coord. Y de

1'161'364

NPA de

1084 Carrouge VD VD

Coord. X à

2'549'943

Coord. Y à

1'161'232

NPA à

1084 Carrouge VD VD

Requérante

Romande Energie SA (181470)
Route d'Evian 39
1845 Noville

Personne de contact

Michel VORLET
michel.vorlet@romande-energie.ch

Exploitante

Romande Energie SA (2327)
Rue de Lausanne 53
1110 Morges

Personne de contact

Frédéric Lin
frederic.lin@romande-energie.ch

No adresse facturation

Romande Energie SA (148955)
1110 Morges

Personne de contact

fournisseurs Factures
factures-fournisseurs@romande-energie.ch

Données pour

Nouvelle construction

oui non

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

5

Modification de projet

L-236005

Remplacement de projet

Provisorium/Betriebsdauer bis

Baustromversorgung

oui non

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Voir annexes

La ligne fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Tension: Système

	Fréquence [Hz]	Tension nominale [kV]	Tension d'exploitation [kV]	Nombre de termes / conducteurs
Système 1	50	24	17	1

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?

oui non

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?

Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?

oui non

Spécifications de longueur Lignes

Ligne aérienne: Longueur totale [m]

Ligne aérienne: Longueur modifiée/nouvelle [m]

Ligne aérienne: Longueur démontée [m]

Câble: Longueur totale [m]

356

Câble: Longueur modifiée/nouvelle [m]

20

Câble: Longueur démontée [m]

361

Conduites: Longueur totale [m]

Conduites: Longueur modifiée/nouvelle [m]

Conduites: Longueur démontée [m]

Autres données Lignes

Câble

Type de câble

Câble à masse/à huile

oui non

Autre, lequel?

oui non

Autre, lequel?

Synthétique

Conditions de pose (le tracé du câble existant sans aucune intervention dans le sol doit être indiqué sur les plans)

Sous terre

oui non

Si enterré: recouvrement minimal [m]

Dans gaine pour câble, posé dans une conduite

oui non

Dans gaine pour câble, câbles monoconducteurs dans conduites séparées

oui non

Si dans gaine pour câble: recouvrement minimal [m]

0.80

Dans un bâtiment

oui non

Dans un tunnel accessible/un canal pour conduites

oui non

Dans un cours d'eau

oui non

Autre, lequel?

Type de protection/matériau

Tuyau en matière synthétique

oui non

Bloc de tuyau en béton

oui non

Tyau en ciment/en béton

oui non

Tyau en acier

oui non

Plaque de protection

oui non

Caniveau

oui non

Tablar/Chemin de câble

oui non

Autre, lequel?

Conducteurs par phase [mm²]

240

Type de câble

XKDT

Matériau conducteur Cu

oui non

Matériau conducteur Al

oui non

Matériau conducteur Ad

oui non

Autre matériau conducteur, lequel?

Courant de défaut à la terre unipolaire maximum [A]

40

Courant limite selon CEI 60287 [A]

365

Facteur de surcoût (FS)

Indication du facteur de surcoût

La feuille de calcul pour le facteur de surcoût est-elle jointe?

oui non

Remarques

Remarques

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts)

6000

Données complémentaires

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

oui non

Dans zone de protection des eaux S1

oui non

Dans zone de protection des eaux S2

oui non

Dans zone de protection des eaux S3

oui non

Dans périmètre de protection des eaux

oui non

Dans secteur de protection des eaux Au

Non / üB

Si autre, laquelle?

Cours d'eau de surface

oui non

Cours d'eau souterrain/endigué

oui non

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?

oui non

Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?

oui non

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée

oui non

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine

Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Ossice fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement), Directive OFEV Manuel EIE

Pour les données avec * cf.: <https://map.geo.admin.ch>

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)

oui non

* Sites marécageux

oui non

* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels

oui non

Réserve paysagère cantonale

oui non

Réserve paysagère communale

oui non

* Zone alluviale

oui non

* Prairie ou pâturage sec

oui non

* Haut-marais ou marais de transition

oui non

* Bas-marais

oui non

* Site de reproduction des batraciens / zones humides

oui non

* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs

oui non

* District franc fédéral

oui non

* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs

oui non

Réserve naturelle cantonale

oui non

Réserve naturelle communale

oui non

Biotope à protéger selon art. 18 LPN

oui non

Surfaces d'assolement

oui non

Forêt

- Respect de la distance forestière cantonale oui non
Défrichement nécessaire oui non

Exploitation préjudiciable:

- Limitation hauteur des arbres nécessaire oui non
Petite exploitation non forestière oui non

Infrastructures concernées

- Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE oui non
Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires? Non
Routes nationales oui non
Routes cantonales oui non
Routes communales oui non
Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de randonnées/itinéraires à vélo oui non
* Voies de communications historiques IVS oui non
Installations de conduites (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC) oui non
Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.) oui non
Domaine public oui non
Si autres, lesquelles?

Fouille sur le domaine public

Autorisation est disponible: Oui

Servitudes

- Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles oui non
Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées? oui non

Autorisation écrite disponible

- Autorité cantonale Pas nécessaire
Autorité communale Oui
Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation) Pas nécessaire
Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i (rapprochement, système de mise à la terre, etc.) oui non
Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel?
L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint? oui non
Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ? oui non

Critères spéciaux

Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"

- Selon le plan de zones communal, le projet se situe Dans zone à bâtir
A proximité d'une zone non constructible (Cadastré RDPPF/Annexe 1 OGéo) oui non
Zone à risque selon carte de dangers cantonale oui non
Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération oui non

Documents à transmettre

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre / Désignation.

La désignation doit comporter 3 segments :




désignation du document - par ex. situation
numéro de plan ou de document, choisi par le requérant
date de la dernière modification du document

Exemple de titre : Situation_221133B_16.05.2023

Ce titre est repris dans la décision.

Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)

Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)

Ensemble_007830_14.10.2024	15.10.2024	PE_Amont-Borgeau 32.pdf	298 KB	
Orthogonal_007830_14.10.2024	15.10.2024	SCH_Amont.pdf	406 KB	
Situation_007830_14.10.2024	15.10.2024	CAD_Amont.pdf	259 KB	

Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235

Conclusion

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), de l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ?

oui non

Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?

oui non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.

oui non

Date: 24 octobre 2024

Signature:



Nom en caractères d'imprimerie: Danny Borovicinin

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Administration centrale
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Téléphone +41 58 595 18 18
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de la Pâla 100
1630 Bulle
Téléphone +41 58 595 19 19
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

COMMUNE de JORAT-MEZIERES

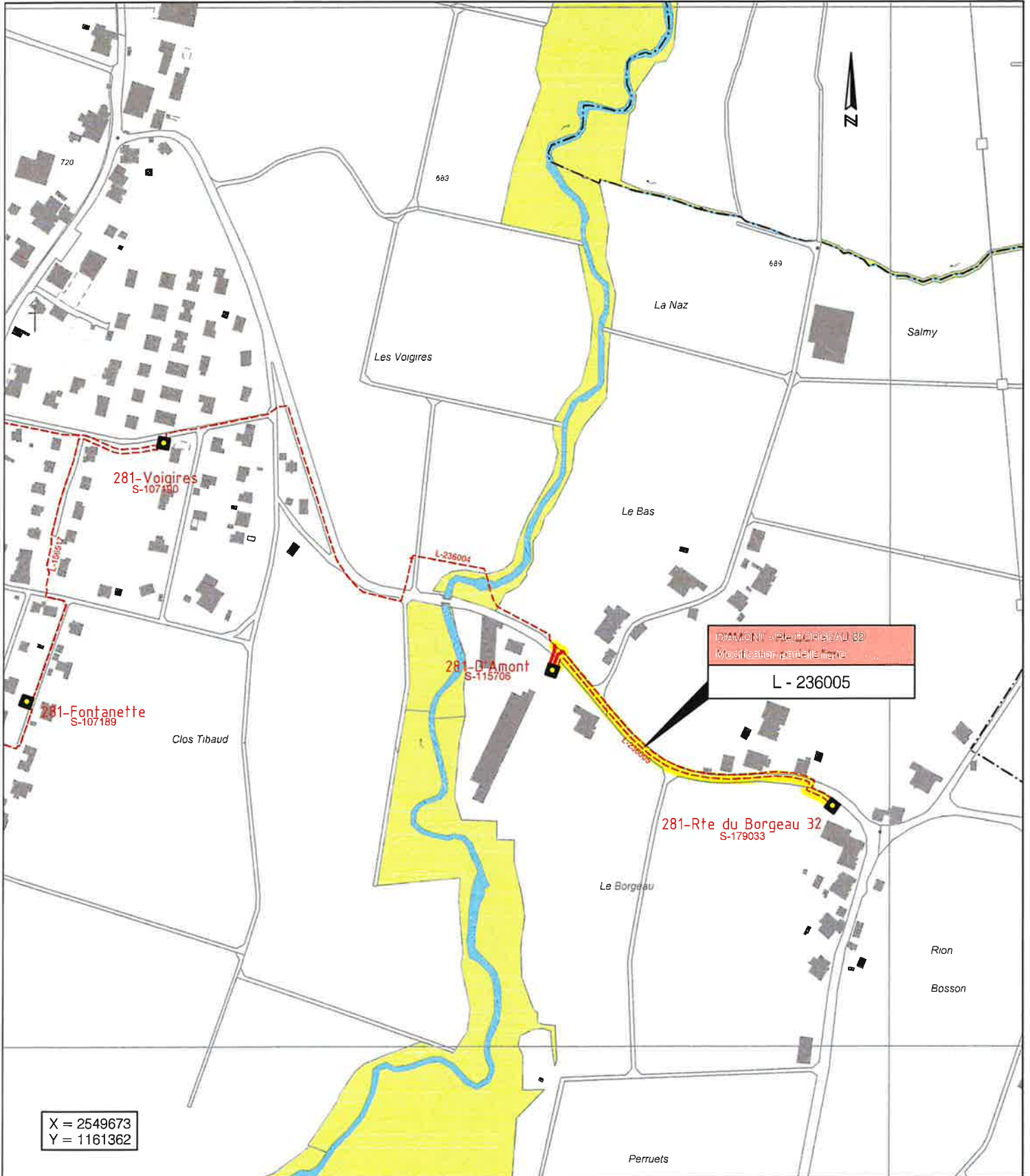
D'Amont

Plan d'ensemble

Dessiné	14.10.2024	die
Modifié		
Modifié		
Echelle	1: 5000	

MAN
007830

- Station électrique projetée
- Station électrique supprimée
- Stations électriques existantes
- Ligne souterraine projetée
- Ligne aérienne projetée
- Ligne à supprimer
- Ligne souterraine existante
- Ligne aérienne existante



X = 2549673
Y = 1161362



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

COMMUNE de JORAT-MEZIERES

D'Amont

Schéma orthogonal - définitif

Dessiné	14.10.2024	die
Modifié		
Modifié		
Echelle	1: -----	

MAN
007830

